

Si quelques personnes avaient pu concevoir des doutes sur la pensée qui a présidé à la formation du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, ces doutes se seraient certainement dissipés à la séance de vendredi, 3 août, dont nous publions le procès-verbal. La discussion qu'ont appelée certains points de règlement et un incident qui n'avait, du reste, rien d'imprévu, a montré avec toute évidence que le Congrès n'avait rallié un si grand nombre d'adhésions parmi le clergé, les artistes chrétiens et tous // 26 // ceux qui ont à cœur la décence et la dignité du culte catholique, que parce qu'il est né, et pour ainsi dire, sorti naturellement de la nécessité, plus urgente que jamais, d'opposer une digue au débordement le plus formidable qu'on n'ait jamais vu, dans les temples, de l'art séculier, mondain, profane et théâtral. Et comment opposer une digue à ce débordement scandaleux, si ce n'est par un prompt retour à l'étude sérieuse, à l'enseignement complet, à la pratique correcte de cette forme musicale, de ce chant vénérable, auguste, antique, que les Conciles, les Papes, les Pasteurs, l'Église tout entière ont proclamé le chant véritable de l'Église? de ce chant qui a retenu, à la fois, et le nom du grand pape qui a été le réformateur de la liturgie, et le nom de la cité qui est la cité mère, la cité reine du monde chrétien: LE CHANT GRÉGORIEN, LE CHANT ROMAIN? de ce chant que les rois, les empereurs, les personnages les plus illustres se sont fait gloire de cultiver; qui fait encore, on pourrait le prouver, la base et le fonds de la doctrine des Conservatoires, et dont la prédominance, dans l'Église, sur l'art séculier est si avérée, que, dans les derniers Conciles provinciaux, les Évêques français l'ont de nouveau confirmée, en limitant à des cas très-restreints l'emploi de la musique, et sous la condition que, dans son expression élevée, austère, onctueuse, déprécatoire, elle participerait autant que possible au caractère inhérent au plain-chant?

Telle a été et telle est l'idée mère du Congrès. L'idée mère du Congrès était déjà celle de *la Maîtrise*. *La Maîtrise* et le Congrès sont deux formes d'une même // 27 // pensée. L'une devait engendrer l'autre. Il est clair comme la lumière du soleil que le but de l'œuvre représentée par *la Maîtrise*, et qui doit trouver dans le Congrès son expression la plus imposante, sa physionomie la plus vivante, son action la plus directe et la plus décisive, il est clair, disons-nous, que ce but est de mettre au service de l'Épiscopat le concours de tous les efforts tentés, et, s'il le peut, réalisés par tous les adhérents à l'œuvre. Agir sous l'inspiration de l'Épiscopat, marcher de concert avec lui, et sous ses auspices, c'est là notre vœu, et l'on peut croire que ce vœu est sincère, car alors même qu'il ne serait pas conforme à nos sentiments les plus profonds, à nos croyances les plus chères, ce serait encore là notre moyen de succès le plus assuré.

Voilà le principe vital du Congrès, *principium et fons*; voilà le fait en vertu duquel il subsiste; principe et fait que le Président n'a pas manqué d'invoquer dans son discours qui a été le premier symptôme de l'existence du Congrès; principe et fait que le Bureau du Congrès a également exprimés dans la lettre que, sur la proposition de M. Laurentie, il a adressé à tous les Évêques de France.

L'adhésion au congrès implique donc, aux yeux des artistes et du clergé, l'adhésion au principe qui vient d'être exposé; je vais plus loin: l'adhésion au Congrès est un acte de conviction catholique.

Ne craignons pas de faire une supposition qui s'est présentée déjà à l'esprit de plusieurs personnes. Supposons que, dans une séance du Congrès, un membre se lève et demande la suppression du plain-chant. Il y aurait là plus qu'une proposition mal sonnante; il y aurait encore une attaque au principe même du Congrès. On dirait à l'auteur de cette étrange motion, qu'en dehors du Congrès, et en son nom

personnel il est bien libre de soutenir telle opinion qui lui conviendra; mais qu'au sein du Congrès, et même en dehors, il n'est pas permis d'ébranler, au nom du Congrès, un des principes fondamentaux en vertu desquels le Congrès a été institué. Il y a mieux: on dirait à l'orateur que non-seulement il méconnaît la pensée du Congrès, que non-seulement il se met en dissentiment avec la totalité des membres du Congrès, mais encore qu'il se met en contradiction avec lui-même, puisque, par cela seul qu'il a fait adhésion au Congrès, institué avant tout *pour la restauration du plain-chant*, il est censé s'être engagé à concourir, dans la mesure de ses forces, à l'œuvre de cette restauration.

Mais de quel plain-chant parlez-vous, dira-t-on?

De grâce, Messieurs, ne subtilisons pas. Le plain-chant dont nous parlons est le plain-chant usuel, le chant grégorien, qui est noté dans tous les livres à l'usage des offices de l'église; et quand nous disons *chant grégorien*, nous n'entendons nullement que saint Grégoire soit l'auteur, l'inventeur, le *compositeur* de ce chant. Quand nous parlons du plain-chant, nous parlons du plain-chant // 28 // dont tous les savants se sont occupés depuis D. Jumilhac, auteur de *la science et la Pratique du plain-chant*, 1673, jusques à M. Adrien de la Fage, auteur des livres intitulés: *De la reproduction des livres du plain-chant romain*, 1853, et *Cours complet de plain-chant, ou Nouveau traité méthodique et raisonné du chant liturgique de l'Église latine à l'usage de tous les diocèses*, 1856. C'est précisément ce *chant liturgique de l'Église latine à l'usage de tous les diocèses* que nous entendons par le mot de plain-chant. Nous savons bien qu'il y a un mauvais plain-chant et un bon plain-chant, comme il y a une mauvaise et une bonne musique, une mauvaise et une bonne médecine, une bonne et une mauvaise philosophie, une science fausse et une science vraie. Mais c'est pour cela même que le Congrès a été fondé; c'est pour qu'il nous dise: Ceci est le vrai et le bon plain-chant. Cela est faux et le mauvais plain-chant. Nous ne voulons pas de celui-ci; mais, celui-là, nous voulons qu'il règne à jamais dans le sanctuaire.

LA MAÎTRISE, 15 août 1860, pp. 25-28.

Journal Title:	LA MAÎTRISE
Journal Subtitle:	JOURNAL DES PETITES MAÎTRISES
Day of Week:	
Calendar Date:	15 August 1860
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	4
Year:	4 ^{ème} année
Series:	None
Issue:	15 Août 1860
Livraison:	None
Pagination:	25-28.
Title of Article:	L'IDÉE MÈRE DU CONGRÈS.
Subtitle of Article:	None.
Signature:	J. D'ORTIGUE – L'abbé Victor PELLETIER
Pseudonym:	None
Author:	Victor Pelletier, Joseph d'Ortigue
Layout:	Front Page and Internal Text
Cross-reference:	None